

SUD Éducation **organise**
pour tout·e·s les salarié·e·s de l'ÉN
un stage de formation syndicale et pédagogique

éducation
Sud Rhône
Union syndicale
Solidaires

Jeudi 31 mars et vendredi 1^{er} avril 2022 à Lyon

Résister à l'école de Blanquer, Coopérer pour se réapproprier nos métiers collectivement



jeudi 31 mars

- 9h-9h15 : accueil, présentation du stage et inscriptions aux ateliers
- 9h15-10h45 : table ronde « coopération contre injonctions » avec la commission Femmes, Jean-François Fontana, l'ICEM 69, Daniel Thin et Maria-Alice Médioni
- 10h45-11h : pause café et panneau de questions libres
- 11h-12h : ateliers pour approfondir les thèmes de la table ronde
- 12h-13h30 : pause déjeuner
- 13h45-15h et 15h15-16h30 : ateliers de pratiques militantes

vendredi 1^{er} avril

- 9h-9h15 : accueil, inscription aux ateliers du jour
- 9h15-10h30 et 10h45-12h : ateliers de pratiques militantes
- 12h-13h30 : pause déjeuner
- 13h30 : réponses des stagiaires à la problématique de la table ronde et au panneau de questions libres, partage d'expériences
- 16h-16h30 : conclusion et agenda des luttes

modalités d'inscription au verso

Résister à l'école de Blanquer : stage pédago-syndical 2022



Intervenant-e-s

Commission fédérale Femmes de SUD Educ'
Jean-François Fontana (lutte des directeurices)
ICEM 69 (pédagogie Freinet)
Daniel Thin (sociologue)
GFEN Groupe du Lyonnais / Groupe Langues

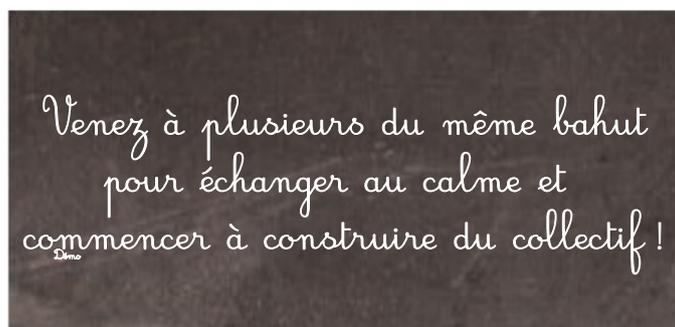
QUAND ? Les 31 mars et 1^{er} avril 2022

OÙ ? Bourse du Travail de Lyon, Place Guichard

COMMENT ? Demande par voie hiérarchique
avant les vacances de février

Et les mesures sanitaires ?

L'annulation des formations décrétée par le Rectorat s'applique uniquement à celles qu'il organise.
Les autorisations d'absence pour formation syndicale restent valables, et nous vous accueillerons dans le respect des jauges, des gestes barrières et des temps d'aération.



Comment s'inscrire ?

- En prévenant Sud Éducation 69 de votre participation.
- En adressant une demande écrite de congé formation

syndicale au chef d'établissement dans le secondaire ou au DASEN dans le primaire, selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage, soit **au plus tard le lundi 28 février 2022** (le jour de la reprise).

Se former ? Un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

La demande doit être faite, au plus tard, un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (Recteur, DASEN).

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit.

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

À (.....), le (.....)

Monsieur le Recteur
s/c du chef d'établissement
OU Mme/M. le DASEN
s/c de l'IEN

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation),
demande à bénéficier d'un congé pour
formation syndicale de 2 jours, en application
de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du
décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de
participer à la session de formation qui se
déroulera les 31 mars et 1^{er} avril 2022 à Lyon,
sous l'égide du CEFI Solidaires, 144 Bd de la
Villette, 75019 Paris.

(Signature)

N'oubliez pas de prévenir SUD Education 69 de votre participation

sudeduc69@sud-arl.org ou 04 72 37 79 47

Date limite de demande à la hiérarchie : lundi 28 février